



# VISITE DU DAP

## OUVERTURE DU QPR DE ROANNE

**Vendredi 12 janvier 2024, Laurent RIDEL, Directeur de l'Administration Pénitentiaire était en visite au Centre de Détention de Roanne pour l'ouverture du nouveau Quartier de Prévention de la Radicalisation pour les détenues femmes.**

Ce quartier pour les prévenues ou condamnées de 14 places dont une cellule PMR doit ouvrir lundi 15 janvier avec l'accueil de 4 détenues et une montée en charge progressive par la suite.

En début d'après-midi, un temps d'échange était organisé avec les organisations syndicales. Une délégation régionale FO était présente.

**Le DAP rappelle le contexte national** avec un surencombrement massif des Maisons d'Arrêts, la reprise des extractions judiciaires, des effectifs d'agents en très grande tension, un désamour général de la fonction publique et les concours. Le taux de couverture des établissements est actuellement inférieur à 90%. Il travaille avec les partenaires pour faire entendre une « capacité pénitentiaire » car l'AP ne dit jamais non... Alors qu'une place de prison coûte cher à la société (110€ la journée de par détenu).

800 emplois ont été perdus ces dernières années. La revalorisation des métiers pénitentiaires étaient indispensables ! Les décrets sont parus le 30 décembre 2023 pour le passage en catégorie B du CEA et le passage en catégorie A du CDC !

La réforme en cours est aussi importante que l'obtention du 1/5<sup>ème</sup> en 1995. La parité Police est obtenue pour les Surveillants, les primes suivront les évolutions de nos homologues de la Police Nationale. La fusion des grades avait coûté 35 M€ et la réforme actuelle 110M€. La nouvelle répartition des grades va permettre des promotions massives dans les 3 prochaines années.

**Des moyens ont été déployés à la DAP pour que les arrêtés soient faits rapidement afin de permettre une application sur la paye d'avril avec rétroactivité au 1<sup>er</sup> janvier !**

Près de 2000 surveillants ont été recrutés en 2023 et les chiffres du dernier concours sont meilleurs que les années précédentes. Si l'ensemble des postes ne sont pas pris, des surveillants adjoints pourront être recrutés à partir de juin par les DI de Paris, Marseille et Lyon sur des postes non pourvus à l'ENAP.

Il va falloir remettre de l'encadrement en détention avec des gradés de proximité qui ont disparu suite au plan de requalification.

**Sur la région**, le DI indique un investissement conséquent sur Grenoble des établissements vétustes (21 M€) et Saint-Etienne, un budget de 130 M€ par an pour la maintenance des structures existantes.

Le taux de couverture moyen est équivalent au national.



**Pour le CD Roanne**, le DAP indique que 14 postes ont été créés pour le QPR, 4 postes à la dernière mobilité et d'autres sont prévus en fin d'année. Il y aura encore des renforts pour l'ELSP. L'absentéisme est inférieur à la moyenne.

Notre organisation a indiqué à la direction locale que les agents auraient apprécié de pouvoir s'immerger sur le fonctionnement du QPRF de Rennes par exemple. La formation étant très théorique.

**FO Justice Lyon** a abordé et fait parvenir les problématiques suivantes :

- Le manque de personnel pose question sur l'avenir de certaines structures ainsi que sur la sécurité des personnels exerçant dans ces établissements. La vétusté de plusieurs établissements et la surpopulation chronique sur la Savoie alors qu'il n'y a plus de plan de construction sur la région.

> Augmentation de 28% de détenus depuis 2020. 283 surveillants de moins en un an. Le constat est partagé par tous. Le DI fait les mêmes demandes que notre organisation. Pour le DAP, le politique doit aussi prendre ses responsabilités.

- La surpopulation est aggravée avec des personnes détenues atteintes de troubles mentaux. Les difficultés sont nombreuses pour les personnels dans le cadre de ces prises en charge avec des risques accrus d'agressions physiques.

- La prise en charge médicale et psychologique des agents agressés lors de leurs missions est très difficile lorsqu'il n'y a ni psychologue ni médecin du travail présents sur site.

> Le guide des agents victimes qui vient de sortir devrait aider à l'accompagnement.

- Le traitement judiciaire des agressions sur personnels est compliqué : les agents constatent des délais de comparution très longs pour les auteurs de ces infractions. L'utilisation de la comparution immédiate dans le cadre d'infractions graves ne serait-il l'outil le plus efficace ? N'est ce pas là une reconnaissance indispensable de l'Institution Judiciaire envers les personnels de la 3<sup>ème</sup> force de sécurité du pays ?

> Il faut travailler avec les Parquets. Les transferts en MOS souvent utilisés peuvent entraîner des absences de poursuite. Pour le DAP, il faut expliquer les décisions et améliorer la communication aux agents.

DAUDE Benoît, DONA Laurent, FAYOLLE David  
UISP - FO Justice LYON  
Le 16 janvier 2024

